



COMITE DE LA MARNE DE BASKET-BALL

COMMISSION PROMOTION DU BASKET



INFORMATION

Reims, le 07 décembre 2009

A tous les présidents et présidentes des clubs de basket de la Marne

Dans le but de dynamiser notre sport, la commission de promotion du Comité Départemental de la Marne souhaite voir augmenter réellement le nombre de licenciés. Ces trois prochains mois, un système de parrainage en direction des filles des catégories poussines à minimes d'une part, et des très jeunes des catégories baby à mini-poussins, d'autre part, sera mis en place.

Le fonctionnement du parrainage est très simple. Le club qui licencie un nouveau joueur doit joindre le coupon rempli avec le dossier de licence complet. A la fin de la période de parrainage, le Comité avertira les joueurs et joueuses concernés directement et leur remettra les lots gagnés lors de l'assemblée générale du Comité. Dans le cas où le parrain aurait réussi à faire licencier deux joueuses, il recevra une place directement par courrier.

Mais ce système de parrainage ne pourra fonctionner que si les clubs travaillent dans le même sens que le Comité. Ainsi, si le Comité Départemental s'engage à faire un effort financier sur le coût des licences, il semble logique que les clubs concernés par cette action fasse de leur côté un effort financier équivalent. En effet, il serait incompréhensible qu'en 2010 le coût de ré adhésion d'un joueur licencié grâce à ce parrainage ne soit pas inférieur à l'adhésion d'un autre joueur. Par conséquent, il vous est donc demandé de bien vouloir vous engager en complétant le document joint et en le renvoyant au Comité Départemental avec vos parrainages.

Nous sommes convaincus que ce petit effort financier que vous vous engagez à faire, permettra de pérenniser aussi votre club.

Le Président de la commission
Promotion du basket
Jean-Marc Génel

Monsieur ou madame
Président (e) du club s'engage à réduire les cotisations des joueurs et joueuses concernés par l'opération de parrainage organisée par le comité entre le 10/12/2009 et le 28/02/2010.

A, le/...../.....

Signature :